



Assemblée générale

Distr. générale
10 juin 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 131 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

I. Introduction

1. À sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session la question intitulée « Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 52e, 53e et 56e séances, les 19 et 20 mai et 4 juin 2003. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/57/SR.52, 53 et 56).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie du rapport final du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (A/57/796) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/C.5/57/SR.52).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/57/L.87

4. À sa 56e séance, le 4 juin, le représentant de la Roumanie, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé « Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola » (A/C.5/57/L.87).



5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/57/L.87 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après:

Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Autorise* le Secrétaire général à retenir un montant de 12 458 000 dollars des États-Unis sur le solde des crédits ouverts, dont le montant s'élève à 72 831 000 dollars, pour rembourser les sommes restant dues aux gouvernements;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola ».

¹ A/57/796.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Cinquième Commission*, 52e séance (A/C.5/57/SR.52).